



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



Déclaration liminaire CTL de la Disi Ouest du 22 juin 2016

Au plan national, la situation est alarmante : les salariés au sens large (actifs, retraités, privés d'emplois, jeunes...) font face à une offensive de régressions sociales tous azimuts dont la loi travail est la clé de voûte.

Le projet de loi El Khomri organise notamment avec la primauté de l'accord supplétif d'entreprise sur l'accord de branche, l'inversion de la hiérarchie des normes.

Cette loi dépouille les travailleurs de leurs garanties collectives pour mieux les soumettre à l'arbitraire patronal et aux seules exigences de rentabilité financière du capital.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux agents des finances publiques ont pris part aux manifestations partout en France, pour le retrait de la loi Travail, pour lequel le gouvernement a dû faire appel à l'article 49-3 de la Constitution, tant il est minoritaire, y compris dans son propre camp.

La CGT, qui rappelons le est une confédération défend l'ensemble des salariés du Public comme du privé, Et qu'on ne nous dise pas que la Fonction Publique n'est pas concernée. Cette dernière n'a de cesse d'aligner les conditions de travail sur le privé. Chacun d'entre nous serait un jour concerné par cette loi rétrograde, soit dans son travail, soit dans son entourage proche (conjoint, enfants...etc...)

Dans le même temps, le rapport **Laurent**, commandé par le gouvernement auprès de la cour des comptes, préconise d'augmenter le temps de travail dans la Fonction publique (ex : remise en cause d'autorisations d'absence, des jours de fractionnement et de jours RTT - rémunération à 80 % des agents payés actuellement à 86 %... etc). Comme pour la loi travail, il s'agit d'en finir avec la référence collective aux 35 heures pour baisser les salaires et poursuivre les suppressions d'emplois.

Dans ces conditions, les ministères jugés *non prioritaires* sont une variable d'ajustement essentielle de cette politique régressive. A ce titre, la DGFIP se veut exemplaire, « **Lignes directrices de la DGFIP** » présentées par Bruno Parent en témoignent.

Le tout numérique au détriment du service public de proximité et de l'accueil, le prélèvement à la source et une individualisation à outrance qui vise à monter les agents les uns contre les autres en sont la recette rance. La dématérialisation, avec notamment l'obligation de télédéclarer, est loin de faire baisser la charge de travail des services, car elle entraîne de nouvelles tâches, souvent lourdes (traitement de listings, anomalies Gespart dans les SIP...), et coupe le lien avec les usagers, professionnels ou particuliers, le développement de l'accueil sur RDV illustre cette volonté, synonyme de recul du service public.

Ces **lignes directrices** ouvrent la voie au harcèlement statistique et à l'industrialisation des tâches, à l'externalisation et à l'abandon des missions, à la poursuite effrénée des suppressions d'emplois, à la dégradation des conditions de travail, et à un recul gravissime du service public républicain garantissant l'égalité des citoyens face à l'impôt. Il ne s'agit que de gérer la pénurie à vie.

Concernant plus précisément l'informatique, le secrétaire d'Etat chargé du Budget lors d'une visite du centre informatique douanier à Osny a affirmé que, dans le cadre de la rationalisation des moyens de l'Etat, 10 centres au maximum doivent subsister pour le ministère des finances (qui en disposerait d'une soixantaine actuellement).

A ce propos, les collègues s'inquiètent de ce terme vague de « centre ». S'agit-il de centres hébergement d'établissement informatique ? mais le nombre de 60 semble bien élevé dans ce cas. Dans tous les cas, on le voit bien, l'objectif qui ne se cache même plus est de diminuer les emplois et donc les implantations et les établissements au détriment des conditions de travail des collègues.

A ce titre, la DGFIP se veut exemplaire. Le SSI et la DISI y participent déjà pleinement en supprimant les centres d'hébergement, en mutualisant les fonctions support et en laissant plus d'une centaine des postes de contrôleurs vacants.

Sur ces vacances d'emploi, nous souhaiterions connaître la contribution de la Disi Ouest.

Les agents de Finances publiques, avec leurs syndicats CGT, Solidaires et FO, s'opposent à ce schéma régressif. La grève à Vierzon, les centres bloqués ces dernières semaines dans les Pyrénées Orientales, à Carcassonne, Nîmes, dans le Var, à Paris, traduisent la volonté des agents des Finances publiques, de défendre leurs services, leur missions, leurs emplois et le service public, que la DG saccage avec méthode.

Plus localement, concernant les remboursements de frais, nous demandons que la DISI rembourse les départs la veille, même pour les formations IGPDE afin que les collègues puissent suivre les formations dans des conditions correctes, comme cela est indiqué explicitement sur Nausicaa et comme cela se pratique dans les autres DISI.

Ce comité technique évoquera le plan d'action et de prévention des risques professionnels de la DiSI Ouest. Comme nous l'avons fait lors du CHS-CT, nous rappellerons que pour la CGT, on ne pourra prévenir correctement les risques psycho-sociaux en continuant à supprimer des emplois à tour de bras.

Et puis, il faudra bien que notre ministère prenne à bras le corps le manque criant de médecins de prévention dans nos directions.

Un mot sur l'amiante : concernant les remontées qui nous sont faites par des agents de l'ESI de Rennes, convoqués au CHR pour des visites suite à leur exposition à l'amiante, il semble à première vue, qu'un certain nombre d'entre eux, quoiqu'exposés de la même façon que notre collègue contaminé, se voient placés en "exposition passive", synonyme de suivi minimaliste, sans notamment bénéficier d'un suivi par scanner, seul moyen de déterminer la contamination. Nous ne pouvons accepter cette décision qui nous semble empreinte de la seule volonté de faire des économies, au détriment de la santé des collègues.

Enfin, concernant l'apprentissage, rappelons que la CGT n'est pas opposée à cette voie d'acquisition de connaissances professionnelles, mais qu'elle considère que les conditions de sa mise en place à la DGFIP ne sont pas satisfaisantes.

Pour la CGT, alors que les services sont déjà tendus au niveau de l'emploi et que les maîtres d'apprentissage n'auront pas de décharge de travail, les conditions ne sont pas réunies pour offrir un accueil satisfaisant aux apprentis.